

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 15 décembre 2020**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 68 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Agnès FRESCHER - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Jocelyne POMMIER - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Roland GIBERTI - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Joël CANICAVE représenté par Pierre LEMERY - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Eric MERY représenté par Lourdes MOUNIEN - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Arnaud DROUOT - Lydia FRENTZEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Bruno GILLES - Sophie GUERARD - Anthony KREHMEIER - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER.

Signé le 15 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FET 006-144/20/CT**

**■ CT1 - Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public sur le périmètre du Territoire Marseille-Provence par des équipements radioélectriques installés par les opérateurs télécoms dans le cadre du programme New Deal Mobile**

**Information du Conseil de Territoire**

**DVDPAG 20/18795/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Au titre du New Deal Mobile annoncé par le Gouvernement et les opérateurs mobiles en janvier 2018, et après la publication du tableau de bord par l'ARCEP, la Mission France Mobile publie en juillet 2019 un « Protocole de coopération – Couverture Mobile Dispositif de couverture ciblée », réalisé par l'Etat, en partenariat avec les quatre principaux opérateurs mobiles, les associations de collectivités (ADF, AMF, AMRF, ANEM, AVICCA, RDF, FNCCR) et la fédération française des télécoms.

Le New Deal Mobile n'ayant pas donné lieu à la conclusion d'une convention, ce protocole de coopération se donne pour objet de « formaliser un cadre général de partenariat entre les collectivités, les opérateurs et leurs représentants ». Outre le rappel des engagements des opérateurs et des modalités d'identification des sites prioritaires, le protocole de coopération expose le rôle de collectivités et précise les modalités financières de mise à disposition des terrains ou points hauts par les collectivités aux opérateurs.

S'agissant de la fixation du montant du loyer ou de la redevance il n'y a pas eu de consensus au niveau national permettant d'indiquer une fourchette de prix pour la fixation de leur montant. Ce montant doit être conforme aux règles issues du droit de la concurrence au risque d'être qualifié d'aide d'État (ce montant ne peut être établi à un montant trop bas) et du code général de la propriété des personnes publiques. Il sera calculé, au cas le cas, selon les modalités habituellement pratiquées par les opérateurs dans les zones concernées (rurales, périurbaines...).

**Application sur le périmètre du Conseil de Territoire Marseille Provence :**

La commune d'Ensuès-la-Redonne a été identifiée dans l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 (joint en attache) pris dans le cadre du Programme National « NEW DEAL MOBILE » pour bénéficier d'une couverture mobile de la part des 4 opérateurs sur la zone des Figuières et de Méjean.

En effet, sur demande de la commune ainsi que des services de sécurité en difficulté actuellement pour porter secours dans de bonnes conditions, l'Etat a demandé l'amélioration de la couverture des 4 opérateurs sur cette zone.

La société Bouygues Telecom a été désignée Opérateur Leader pour le déploiement de ce projet. Bouygues Telecom a saisi la Direction Ressources et Domaine Public de la DGA Eau Assainissement

**Signé le 15 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020**

Déchets en date du 6 mars 2020. Le site sélectionné, après visite et avis des services techniques compétents, est celui du Réservoir Figuières.

Bouygues Telecom devra donc construire et mettre en service l'antennes-relais, pour le compte des 4 opérateurs, au plus tard dans un délai de 24 mois après la parution de l'arrêté ministériel, soit le 23 décembre 2021.

Après étude comparative réalisée sur d'autres collectivités accueillant des sites dans le cadre du New Deal Mobile, le montant de la Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du New Deal Mobile, pour l'occupation par les opérateurs de téléphonie mobile de sites relevant du domaine public routier et non routier, est proposé à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Le Code des Postes et des Communications Electroniques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L'arrêté du 21 mars 2019 définissant la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Le Conseil de Métropole envisage d'adopter une délibération portant sur l'approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public sur le périmètre du Conseil de Territoire Marseille Provence par des équipements radioélectriques installés par les opérateurs télécoms sur le domaine public routier et non routier dans le cadre du programme New Deal Mobile.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur l'approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public sur le périmètre du Conseil de Territoire Marseille Provence par des équipements radioélectriques installés par les opérateurs télécoms sur le domaine public routier et non routier dans le cadre du programme New Deal Mobile.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI